

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à l'arrêt de bus
"René Henry" inaccessible aux PMR

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

En juin 2021, j'interpellais le Collège quant à l'accès à l'arrêt de bus « René Henry ». Cet arrêt de bus « STIB » et « De Lijn », en direction du « CERIA », est situé sur un chemin de terre et de gravier cabossé. Il est difficilement praticable par les personnes avec des poussettes, par les PMR et impraticable pour les personnes en chaise roulante. Le deuxième problème est l'accès à l'abribus, très étroit et barré par les racines d'arbres. Il est tout simplement inaccessible, à moins, encore une fois, d'aller sur la route et remonter la bordure du trottoir au niveau de l'abribus.

Depuis cette interpellation et sachant que cette situation perdure depuis des années, je ne vois toujours rien arriver pour réaménager les abords de cet arrêt. Pourtant, l'accès aux transports publics est indispensable pour tout citoyen, et particulièrement pour les personnes qui rencontrent des difficultés à se déplacer.

Le Collège peut-il me rassurer, et rassurer tous les navetteurs qui utilisent cet arrêt, qu'un projet de réaménagement de l'espace est en cours?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜSCH confirme que l'arrêt n'est pas en bon état. En collaboration avec la « STIB », les services ont cherché une solution globale pour améliorer ce tronçon. Le problème à cet endroit n'est pas l'arrêt de bus en soi mais les trottoirs environnants. « BELIRIS » et « Bruxelles Mobilité » prévoient pour 2023-2024 d'initier la discussion relative à l'aménagement du tronçon de cette rue. A ce moment-là, la Commune intégrera l'arrêt de bus mais surtout les trottoirs dans la planification. Elle espère pouvoir avancer dans ce dossier et trouver une solution.